

RÉSEAU – FICHE TARIFAIRE

Produits d'utilisation du réseau

▪ Autoconsommateurs BT UF



Valable dès le 1^{er} janvier 2018

Attribution du produit

Ce produit s'adresse aux clients basse tension (0.4 kV) qui consomment eux-mêmes sur le site de production l'électricité qu'ils ont produite (BT UF).

L'utilisateur final remplit les conditions suivantes :

- L'installation de production est connectée à l'utilisateur final et la puissance de raccordement est supérieure ou égale à 10 kVA.
- Le prélèvement d'énergie annuel mesuré au compteur d'injection et de consommation (CIC) est inférieur ou égal à 12'000 kWh et dont la puissance de consommation est inférieure à 10 kW.

La consommation propre par un utilisateur final est plus fréquente dans les maisons individuelles. Elle peut également s'appliquer aux immeubles d'habitation : il suffit pour cela qu'un seul abonné fasse usage de la réglementation de la consommation propre.

Les tarifs de rachat d'énergie et de certificats sont disponibles sur la fiche tarifaire « Autoproducteurs ».

Informations tarifaires

(TVA de 7.7%)

Produits	Prix de base CHF/an		Prix de la puissance CHF/kW/an		Prix du travail Haut tarif ct./kWh		Prix du travail Bas tarif ct./kWh	
	TVA excl.	TVA incl.	TVA excl.	TVA incl.	TVA excl.	TVA incl.	TVA excl.	TVA incl.
BT UF	240.00	258.48	36.00	38.77	6.00	6.46	4.10	4.42

Puissance

La puissance est facturée sur la base de la valeur de mesure la plus élevée du mois pour la puissance atteinte sur un quart d'heure (mesure 24h / 24).

Consommation propre avec une installation de production dont la puissance de raccordement est supérieure à 30 kVA

Le compteur de production (CP) et le compteur d'injection et de consommation (CIC) sont équipés d'un dispositif de lecture à distance de la courbe de charge par quart d'heure (4 quadrants). Ce dispositif de mesure de l'installation de production est exigé par les dispositions légales et est facturé CHF 888.00 (TVA excl.) par an en complément des tarifs ci-dessus.

Taxe unique pour la pose de compteur	CHF	
	TVA excl.	TVA incl.
Frais de pose d'un compteur by-pass	480.00	516.96

Redevances et taxes	ct./kWh	
	TVA excl.	TVA incl.
Services-système de Swissgrid ¹	0.32	0.34
Redevances cantonales et communales ²	1.32	1.42
Taxe d'encouragement légale ³	2.30	2.48

¹ Le supplément sur les coûts de transports du réseau à haute tension tient compte des coûts des systèmes de régulation sur les réseaux haute tension gérés par Swissgrid.

² Les redevances cantonales et communales sont dues pour chaque point de fourniture (le prélèvement dépend du canton et de la commune concernés).

³ La taxe d'encouragement légale est prélevée avec le supplément sur les coûts de transport (selon l'Art. 35 LEne, entrée en vigueur le 01.01.2018). La taxe comprend entre autres la rétribution du courant injecté servant à encourager les énergies renouvelables.

Application des prix d'utilisation du réseau

Périodes tarifaires

Les prix d'utilisation du réseau comprennent une période de haut tarif (HT), de 7h à 21h env., et une période de bas tarif (BT), de 21h à 7h env. (365 jours sur 365). Les temps d'enclenchement et de chauffe des chauffe-eau sont fixés par la Société des Forces Electriques de La Goule SA.

Travail

Le travail est facturé sur la base de l'énergie prélevée sur le réseau de distribution telle qu'elle est mesurée par le compteur d'injection et de consommation (CIC).

Services-système de Swissgrid

La Société des Forces Electriques de La Goule SA répercute sur les clients finaux les coûts qui lui sont facturés par Swissgrid pour les services-système généraux relatifs au réseau de transport. Voir fiche de prix sur www.swissgrid.ch.

Nouvelle attribution de produit

En cas d'attribution erronée d'un produit (si le profil de prélèvement n'entre plus dans les limites fixées pour le produit), la Société des Forces Electriques de La Goule SA se réserve le droit d'attribuer au client le produit correspondant l'année suivante.

Dispositions complémentaires

- Conditions générales (CG) de la Société des Forces Electriques de La Goule SA
- Conditions générales pour la fourniture d'énergie électrique de la Société des Forces Electriques de La Goule SA (CGF La Goule)
- Prescriptions d'entreprise (PDIE BE/JU/SO/CFF)

La Société des Forces Electriques de La Goule SA peut fixer unilatéralement ses prix conformément aux dispositions légales et aux directives en matière de régulation. **Les ajustements de prix ne requièrent pas la résiliation du contrat.**